

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

78074  
Objet

TARIF DES TOILETTES  
PUBLIQUES

DATE DE CONVOCATION

~~29 MAI 1978~~

DATE D'AFFICHAGE

~~29 MAI 1978~~

Nombre de conseillers  
en exercice ..... 27

Nombre de présents ..... 20

Nombre de votants ..... 24

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE DE ROYAN**

L'An mil neuf cent soixante dix huit  
le deux juin à 21 heures  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur TETARD, Maire.

Etaient présents : MM. MM. TETARD, DUFOUR, BUJARD, LIS, LACHAUD,  
BOUTET, FABER, PAPEAJ, POUMAILLOUX, MAURELLET, BOISARD, GUICHAGUA,  
BROTREAU, DUFEIL; BERLAND, TAP, PELLETIER, BOULAN, CABAL. BOUCHET.

Excusé : M. COLLE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. VIAUD par M. PAPEAU  
MONTRON par M. POUMAILLOUX  
POUGET par M. BUJARD

Absents : MM. Melle FOUCHE par M. TETARD  
NAULIN - Mme TACQUET

M PELLETIER a été élu Secrétaire.

La Commission des Finances, dans sa séance du 22 mai 1978,  
a proposé de porter le tarif des W.C. de 0 F,50 à 0F ,60, celui-ci  
étant inchangé depuis 1973.

Il y aurait lieu de prévoir un avenant à chaque traité de  
concession pour autoriser le concessionnaire à percevoir de chaque  
usager des W.C. et lavabos, la somme de 0 F,60 .

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la proposition de la Commission des Finances en date du  
22 mai 1978

DECIDE :

- de fixer à 0 F, 60 , à compter du 1er Juin 1978, le tarif des  
W.C. et toilettes publiques :

- Eglise Notre-Dame
- Marché Central
- Boulevard GARNIER
- Galeries Commerciales
- Tache Verte

./....

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à signer les avenants à cet effet .

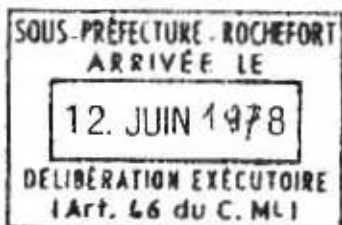
Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et anx susdits.  
Ont signé au Registre MM. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au Registre,



LE MAIRE ,

*Guy Tétard*  
Guy TÉTARD



AU TRAITE DE CONCESSION

WC DES GALERIES COMMERCIALES

EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 1969

-O-O-O-O-O-O-

ENTRE : M. Guy TETARD  
Maire de la Ville de ROYAN  
Autorisé par délibération du Conseil Municipal  
en date du 2 JUIN 1978

D'une Part,

ET : Madame ONILLON Paulette, 9, Cité Clémenceau 17 200 ROYAN

D'autre Part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE UNIQUE :

Le concessionnaire est autorisé à percevoir de chaque usager des WC et lavabos, la somme de 0 F 60 étant précisé que l'usage des urinoirs est gratuit et que le passage successif aux WC et aux lavabos ne donne droit qu'à une seule perception.

Le tarif sera placé de façon très apparente à l'entrée des W.C.

Fait à ROYAN, le

Le Concessionnaire

*Mme Paulette Onillon*  
Mme ONILLON

Le Maire,



*Guy TETARD*  
Guy TETARD.

VU



pour être annexé à la délibération  
du 2 JUIN 1978  
exécutoire (Art. 46 du CAC).

Rochefort, le 14 JUIN 1978

Le Sous-Préfet,  
Pour le Subpréfet, en congé  
Le Sous-Préfet délégué :

*[Signature]*  
G. BOYER